



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ostéopathes

Question écrite n° 98091

Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur les souhaits exprimés par les ostéopathes et les chiropracteurs quant à leur statut et leur formation. En effet, il semble nécessaire que les intéressés bénéficient d'un véritable statut professionnel, d'une formation encadrée et validée, d'une régulation de leur exercice dans le cadre de règles de pratiques contrôlables. Aussi, il la remercie de bien vouloir lui indiquer sa position sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Rudy Salles](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98091

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 2011, page 411

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)